

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2013 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) par:
Giuseppe Notarbartolo di Sciara,
Tethys Research Institute, Milano, Italy
E-mail: giuseppe@disciara.net

Table des matières

1. Résumé	1
2. Vue d'ensemble	4
2.1. Introduction	4
2.2. Résumé de la situation du phoque moine et des menaces à son encontre en Méditerranée	5
2.3. Pour quelle raison un changement de stratégie est nécessaire pour pouvoir sauver le phoque moine d'une extinction	10
2.4. Les fonctions et les valeurs du phoque moine en Méditerranée	14
3. Une Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée	16
3.1. Justification de la stratégie	16
3.2. La Stratégie	19
3.2.1. Vision	19
3.2.2. Objectifs	19
3.2.3. Les Cibles du but, les Objectifs et les Cibles Objectifs	20
3.2.4. Révision de la Stratégie	29
4. Remerciements	30
5. List of references	31

1. Résumé

Le phoque moine de Méditerranée, l'un des mammifères les plus en danger d'extinction en Europe et l'un des mammifères marins les plus en danger d'extinction au plan mondial, est classifié comme espèce en danger critique d'extinction dans la Liste rouge de l'UICN depuis ces 17 dernières années. D'une part cette condition est très préoccupante, du fait qu'elle témoigne de notre claire incapacité à éloigner cette espèce de l'épée de Damoclès d'une extinction éminente, mais d'autre part, cela constitue également une bonne nouvelle, du fait que cette espèce n'est pas encore éteinte, notamment en Méditerranée orientale. Toutefois, ce statu quo ne peut justifier la moindre complaisance. En dépit de la difficile situation de conservation de l'espèce, le rétablissement du phoque moine en Méditerranée est encore possible, mais à cet égard, il faudra une détermination sans faille et un plus grand engagement que par le passé de la part des gouvernements et des sociétés civiles concernés.

Face à la perspective d'investir considérablement en temps, efforts et ressources requises afin d'inverser la situation de conservation critique du phoque moine en Méditerranée, beaucoup pourraient trouver tout à fait légitime de remettre en question les aspects éthiques de consacrer à une seule espèce une bien plus grande attention qu'à tous les autres organismes marins de la région. En fait, consacrer une attention et des ressources considérables à la conservation du phoque moine est tout à fait légitime pour un certain nombre de raisons : a) du fait que l'espèce soit protégée par la législation à tous les plans (national, régional, international et, le cas échéant, européen) ; b) du fait de la forte valeur intrinsèque de cette espèce à de nombreux égards ; c) du fait que les actions de conservation en faveur du phoque moine pourront très probablement bénéficier également à plusieurs autres espèces et à l'environnement dont elles font partie ; et, enfin, d) du fait que l'extinction de cet animal très symbolique et charismatique provoquerait une perte irrémédiable de crédibilité des institutions méditerranéennes, nationales et supranationales. Pour toutes ces raisons, une stratégie vigoureuse et efficace de conservation du phoque moine, considérée comme exemple de bonne pratique à l'échelle régionale, devrait être fortement intégrée à une stratégie plus globale de conservation de l'environnement méditerranéen.

Au cours de ces dernières décennies, à quelques exceptions près très localisées, aucun progrès notable n'a été réalisé en termes d'efforts de rétablissement du phoque moine en Méditerranée, probablement en raison d'une combinaison de défaillances, notamment l'échec de la mise en œuvre des engagements en matière de conservation de plusieurs pays, l'absence de coordination et de continuité des actions de conservation du phoque moine et le peu d'attention porté à la composante humaine du problème de conservation du phoque moine. Il conviendrait de remplacer de toute urgence le plan d'action adopté il y a une vingtaine d'années par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui demeure encore valide en termes de son contenu global et de ses principes, par une Stratégie s'appuyant sur une Vision claire, qui serait accomplie au moyen de buts, objectifs et actions spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et datés.

Ce document propose un projet de Stratégie, s'appuyant sur la Vision suivante : *“Au cours des vingt prochaines années, le rétablissement écologique du phoque moine en Méditerranée sera considéré comme s'étant produit, lorsque de multiples colonies se seront établies dans l'ensemble des principaux habitats de leur aire de répartition historique, interagissant écologiquement de façon significative avec le plus grand nombre possible d'autres espèces, servant d'inspiration aux cultures humaines et les unissant”.*

Les menaces humaines qui mettent en danger la survie du phoque moine sont nombreuses. Toutefois, peu d'entre elles sont réellement importantes et le fait de les aborder avec la plus grande énergie et détermination permettrait d'apporter les plus grands bénéfices et les plus rapides également. Par conséquent, ce projet de Stratégie recommande aux Etats de l'aire de répartition d'adopter une approche de tri, reconnaissant que les deux principales menaces à l'encontre du phoque moine en Méditerranée sont la détérioration non contrôlée de l'habitat critique de l'espèce (notamment les perturbations), et son abattage délibéré. Il convient de centrer d'urgence la plus grande attention sur ces deux menaces.

La deuxième caractéristique de ce projet de Stratégie émane de la nécessité d'adapter l'action aux différences géographiques de la situation de conservation du phoque moine dans la région, et aux diverses priorités et responsabilités qui en découlent dans les différents Etats de l'aire de répartition. Afin de relever ce défi, les pays Méditerranéens ont été affectés dans trois groupes : A : les pays dans lesquels la reproduction du phoque moine a été rapportée après l'an 2000 ; B : les pays attestant de la présence du phoque moine, mais sans reproduction notifiée après l'an 2000 ; C : les pays dans lesquels aucun phoque moine n'a été rapporté depuis l'an 2000 au minimum. Les pays du groupe A requièrent l'action la plus urgente, du fait que ces pays offrent actuellement le plus grand espoir de survie de l'espèce en Méditerranée. Les pays du groupe B sont également importants, en raison de leur habitat critique de phoques moines qui pourrait être recolonisé si les conditions étaient favorables, notamment si les actions dans les pays du groupe A réussissent. Enfin, les pays du groupe C sont importants également, en raison de leur habitat critique de phoques moines et du fait que le retour de phoques moines dans ces lieux serait plus probable si les actions dans les pays du groupe B réussissent.

Afin de réaliser la Vision, le projet de Stratégie identifie quatre Objectifs. Le premier Objectif concerne la création d'une structure d'appui à la conservation, solide et à long terme, au plan international, alors que les trois autres Objectifs concernent chacun des trois Groupes auxquels les divers pays ont été affectés, en particulier :

Objectif 1. Les Etats de l'aire de répartition méditerranéens mettent en œuvre cette Stratégie en application de la Vision, à travers le développement rapide et l'adoption de politiques nationales appropriées et des cadres administratifs, et avec un soutien efficace et coordonné des organisations internationales compétentes et de la société civile.

Objectif 2. Les noyaux de reproduction du phoque moine des sites des pays du “Groupe A” sont protégés efficacement de tout abattage délibéré et de toute dégradation de l'habitat, afin que le nombre de phoques augmente dans ces sites et que les phoques puissent être en mesure de se disperser dans les zones environnantes.

Objectif 3. La présence du phoque moine dans les sites dans lesquels il est parfois observé aujourd'hui dans les pays du "groupe B" est établie de façon permanente et il y a reprise de la reproduction. Les pays du "groupe B" sont surclassés dans le "groupe A".

Objectif 4. La présence du phoque moine est de nouveau constatée dans l'habitat historique de l'espèce des pays du "groupe C" et ces pays du "groupe C" sont surclassés dans le "groupe B". Une fois que tous les pays du "groupe C" sont surclassés, le Groupe C est effacé.

La proposition de l'horizon temporel du projet de Stratégie est de six ans : 2013-2019. Il est également recommandé d'effectuer une évaluation à mi-parcours en 2016.

2. Vue d'ensemble

2.1. Introduction

Depuis 1985, le phoque moine de Méditerranée est reconnu, dans le cadre de la Convention de Barcelone, comme espèce à protéger en priorité. Cette année là, lors de leur quatrième réunion ordinaire, les Parties contractantes adoptent une déclaration, également dénommée Déclaration de Gènes, qui comprend, parmi les objectifs prioritaires à accomplir pendant la décennie 1986-1995, "la protection des espèces marines menacées d'extinction", avec référence spécifique au phoque moine. Suite à la Déclaration de Gènes, un "Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*)" est adopté par les Parties contractantes à la Convention (PNUE-PAM-CAR/ASP & IUCN 1988, PNUE-PAM-CAR/ASP 2003a). Les principaux objectifs du Plan d'action pour le phoque moine de la Convention de Barcelone sont les suivants : réduction de la mortalité des adultes ; encouragement à la création d'un réseau de réserves marines ; encouragement de la recherche, du recueil de données et des programmes de réhabilitation ; mise en œuvre de programmes d'informations visant les communautés de pêcheurs et plusieurs autres parties prenantes ; et apport d'un cadre de coordination, d'examen et de financement des activités pertinentes.

Le Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP) de Tunis est l'organisme en charge de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action relatif à l'espèce dans le cadre de la Convention de Barcelone. Par conséquent, en plus de son assistance aux pays, afin que ceux-ci réalisent les actions de protection du phoque moine par le biais du recueil de données, de la recherche, de la formation et de la sensibilisation du public, au cours de ces dernières décennies, le CAR/ASP a également organisé des réunions, produit des documents relatifs à la situation de l'espèce et promu des études en vue d'identifier l'habitat critique potentiel du phoque moine dans les régions dites à faible densité (notamment en Albanie, Algérie, Croatie, Chypre, Libye, Maroc, Syrie et Tunisie).

Alors que ces efforts ont servi essentiellement, jusque là, à progresser en termes de connaissances et de sensibilisation, aucune avancée notable n'apparaît pourtant dans l'amélioration de la situation de conservation de l'espèce. En conséquence, le phoque moine de Méditerranée est toujours sur la Liste rouge de l'IUCN des espèces en danger critique d'extinction depuis 1996 (Aguilar & Lowry 2008).

Un changement stratégique semble clairement nécessaire en vue de sauver le phoque moine d'extinction en Méditerranée. Par conséquent, et afin de renforcer l'engagement des pays méditerranéens et leur participation active au redressement de l'espèce, en 2009, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone approuvent, lors de leur 16^{ème} réunion à Marrakech, la proposition du CAR/ASP de préparer un ensemble de programmes sous-régionaux¹ et nationaux pour la conservation du phoque moine en Méditerranée. Ces programmes visent la promotion et la réalisation d'actions concertées et effectives au plan local afin d'inverser la situation critique de l'espèce et d'encourager les états concernés à

¹ Sous-régional = concerne un sous-groupe de Méditerranée.

mettre en œuvre une série de mesures conjointes visant le rétablissement de la situation de conservation favorable des populations de phoques moines et de leur habitat naturel dans la région.

Alors que des actions ciblées, qui sont fortement ancrées au plan local et adaptées aux particularités et aux besoins spécifiques auront probablement plus de chances d'être efficaces que les déclarations d'intention plus générales avec un horizon plus vaste, il demeure indispensable d'encadrer toutes ces actions séparées par la coordination d'un cadre régional. Le phoque moine est une espèce extrêmement mobile, son habitat est partagé par plusieurs nations et comprend également les eaux internationales.

Ce document présente un ensemble d'actions stratégiques régionales afin d'appuyer les actions de conservation du phoque moine dans la région, tenant compte de la caractéristique commune de l'écologie du phoque moine et de ses préoccupations en termes de conservation, de même que des différences significatives existantes en termes de situation de conservation de l'espèce en Méditerranée.

2.2. Résumé de la situation du phoque moine et des menaces à son rencontre en Méditerranée

Le phoque moine de Méditerranée, *Monachus monachus*, est classifié comme espèce en danger critique d'extinction sur la Liste rouge de l'IUCN (Aguilar & Lowry 2008). Il est considéré comme l'un des mammifères les plus en danger d'extinction en Europe et l'un des mammifères marins les plus en danger d'extinction au monde.

Cette espèce est présente en mer Méditerranée, dans la mer de Marmara (probablement <10 individus, C. Kiraç, comm. pers.) et au nord-est de l'Océan Atlantique, mais est considérée éteinte en mer Noire (Kiraç 2001)². Le phoque moine de l'Atlantique a été séparé géographiquement du phoque de Méditerranée suffisamment longtemps pour développer des différences morphologiques (Van Bree 1979) et génétiques (Pastor et al. 2007) notables. Par conséquent, dans ce document, le phoque moine de Méditerranée est traité comme "unité évolutive significative" (UES), dont la conservation peut être abordée indépendamment de la (des) population(s) observée(s) dans l'Atlantique.

Ce document ne cherche pas à décrire en détail la situation de *Monachus monachus* sur l'ensemble de son aire de répartition méditerranéenne, du fait que ces descriptions abondent (notamment Sergeant 1984, Sergeant et al. 1979, PNUE-PAM-CAR/ASP 1994, PNUE-PAM-CAR/ASP 2003b, PNUE-PAM-CAR/ASP 2006a, Aguilar & Lowry 2008) et qu'il semblerait souhaitable de concentrer actuellement les efforts sur une action de conservation plutôt que sur des analyses académiques répétitives (Notarbartolo di Sciara 2010).

Voici un résumé concis des dernières connaissances en termes de répartition, qui sont essentielles à la mise sur pied d'une stratégie de conservation régionale sensée. Le traitement des lieux où le noyau de reproduction du phoque moine persiste encore est ici

² En dépit de l'hypothèse de Güçlüsoy et al. (2004) selon laquelle 2-3 individus pourraient toujours survivre dans ces lieux, au moment où ils écrivent.

séparé du reste de la Méditerranée, où des individus n'ont été observés qu'épisodiquement au cours de ces dernières années.



Des noyaux de reproduction existent encore et constituent les derniers avoires significatifs de l'espèce en Méditerranée. Ils devraient recevoir la plus grande priorité en termes d'action de conservation. Selon les meilleures connaissances disponibles actuellement, il est encore possible d'observer ces noyaux dans les pays suivants :

- **Grèce.** Des concentrations notables de reproduction de phoques moines existent dans les lieux suivants (Notarbartolo di Sciara et al. 2009b, complété le cas échéant par des informations plus récentes) :
 - Sporades du Nord (52 individus, avec une production annuelle moyenne de bébés phoques >8) ;
 - Nord de Karpathos et Saria (23 indiv., moyenne de bébés phoques/an <4) ;
 - Kimolos et Polyaiagos (49 indiv., moyenne de bébés phoques/an <8) ;
 - Gyáros (60 indiv., moyenne de bébés phoques/an 10 : MOm, comm. pers.) ;
 - Iles Ioniennes : Kefallinia, Lefkada, Ithaca et Zakynthos (environ 20 indiv. selon Panou 2009).

En plus des lieux ci-dessus mentionnés, les phoques moines sont largement répartis, bien que peu nombreux, sur l'ensemble du territoire maritime grec, avec plusieurs aires de mise bas sporadiques. Ceci rend extrêmement difficile, pour le moment, une estimation réaliste de la population totale de phoques moines en Grèce.

- **Turquie.** Le phoque moine est disséminé le long du littoral égéen et méditerranéen de Turquie, depuis les Dardanelles jusqu'à la frontière syrienne, avec trois principales colonies de reproduction (Güçlüsoy et al. 2004, Kiraç et al. 2011) :
 - Nord de la mer Egée (35 indiv.) ;
 - Sud de la mer Egée (28 indiv.) ;
 - Côte méditerranéenne (mer Levantine) (42 indiv. : Gucu et al. 2009b).

Bien qu'aucune preuve génétique n'ait été fournie, il existe des données probantes selon lesquelles en raison de la contiguïté de l'habitat, il existerait un brassage des phoques moines observés dans les eaux de la mer Egée, tant en Grèce qu'en Turquie (Kiraç & Güçlüsoy, comm. pers.).

- **Chypre.**
 - 3 à 17 individus estimés en 2006-7 ; un jeune phoque observé, probablement né localement (Gucu et al. 2009a) ;
 - probablement 6-7 individus restant ; des preuves de mise bas encore signalées, bien que uniquement fondées sur la découverte d'un mort-né en 2009 (PNUE/PAM/CAR-ASP 2011b).

En guise de conclusion sur les lieux où le phoque moine se reproduit encore, deux pays (la Grèce et la Turquie) ressortent comme aires les plus importantes pour l'espèce en Méditerranée, et pour lesquels les plus gros efforts devraient être déployés en vue d'assurer

la survie d'une masse critique, en mesure d'appuyer la future recolonisation de l'ensemble de la région. Il convient de noter que les estimations de population en Grèce et en Turquie, en dépit de l'importance des craintes persistantes suscitées par ces chiffres absolus très bas, n'ont pas baissé de façon significative au cours des 25 dernières années (notamment comparativement avec Marchessaux 1989).

Les éléments de preuves récentes (après 2000) de reproduction à Chypre nécessitent également la plus haute attention, en raison du nombre très faible et en diminution rapide de phoques encore présents sur l'île.



Des preuves d'existence épisodique du phoque moine ailleurs en Méditerranée, bien que sans signe corroborant la réussite de la reproduction, ont été apportées par un nombre remarquable d'observations récentes. Ceci témoigne fortement du potentiel de l'espèce à recoloniser son ancien habitat dans plusieurs pays, si seulement ces pays pouvaient leur en offrir la possibilité.

Ces apparitions notables ont compris (listées dans le sens des aiguilles d'une montre, depuis l'ouest) :

- **Espagne.** Il existe des informations fiables sur un individu photographié en 2008 à Isla del Toro, Majorque, aux Baléares, première présence documentée en Europe, en Espagne, en 50 ans (Anon. 2008). Plus d'observations dans la région sont notifiées par Font & Mayol (2009), résumées par Gazo & Mo (2012). En revanche, la petite colonie de phoques dont on sait qu'elle a survécu dans l'archipel des Chafarinas, le long du littoral africain, est présumée éteinte (Anon. 2004).
- **Italie.** Mo (2011) présente des informations sur 81 observations documentées entre 1998 et 2010, correspondant à un minimum de 35 observations distinctes. Au cours des dix dernières années, le phoque moine a fait son apparition en Ligurie, en Toscane, en Sardaigne, au Latium, en Sicile, en Calabre et dans les Pouilles.
- **Croatie.** Antolovic et al. (2007), en s'appuyant sur de nombreux rapports d'observation, ont considéré que le phoque moine était présent dans les eaux côtières de Croatie pendant la période 2000-2005, notamment autour des îles au large de l'archipel dalmate. Gomerčić et al. (2011) ont établi une liste de 31 observations de phoques moines en Croatie depuis 2005, notamment d'une femelle adulte photographiée et filmée à plusieurs reprises dans la réserve naturelle de Kamenjak, près de la pointe sud de la péninsule d'Istrie.
- **Albanie.** Bien qu'il n'existe que très peu d'informations relatives à la situation de l'habitat du phoque moine dans le pays (PNUE-PAM-CAR/ASP 2005c, PNUE-PAM-CAR/ASP, 2012), une observation documentée très récente dans la région sud de Vlore, le 4 août 2012, témoigne de la présence de l'espèce (Anon. 2012).
- **Syrie.** La présence continue de l'espèce est mentionnée par Mo et al. (2003) et Gucu (2004). Plus récemment, une preuve documentée a été fournie par Jony & Ibrahim

(2006), avec une observation à 10 km au nord de Lattaquié en avril 2005, combinée à plusieurs rapports de pêcheurs locaux.

- **Liban.** Deux rencontres séparées de phoques moines ont été filmées sous l'eau au nord du Liban, le 15 août et le 4 septembre 2010, impliquant probablement le même individu (Anon. 2010).
- **Israël.** Après une absence du pays de plus de 50 ans, le phoque moine a été notifié le long de la côte israélienne 45 fois entre novembre 2009 et septembre 2010 ; un rapport a compris des photos d'une jeune femelle se reposant à l'intérieur du brise-lames de la Marina de Herzliya (Scheinin et al. 2011). Bien qu'il soit difficile de savoir si les observations mentionnées ci-dessus faisaient référence à un seul individu ou plus, Scheinin et al. (2011) suggèrent la présence probable de deux individus au moins.
- **Egypte.** Considéré par le passé comme ayant disparu du pays pendant près de 20 ans, la présence d'un phoque moine au minimum a été documentée à Marsa Matrouh, en Egypte de l'Ouest, au mois de mars 2011 (PNUE-PAM-CAR/ASP, 2011a, Notarbartolo di Sciara & Fouad 2011).
- **Libye,** en particulier en Cyrénaïque (la partie la plus orientale de la côte), possédait apparemment près de 20 individus dans les années 70, tel que rapporté par Sergeant et al. (1979). Bien que l'on n'en connaisse pas le nombre actuel, en dépit des efforts considérables déployés pour tenter de le savoir (Hamza et al. 2003), la découverte récente (25 mars 2012) d'une jeune femelle morte dans la région de Ain El Ghazala, proche de la frontière égyptienne, témoigne de la présence continue de cette espèce dans le pays (CAR/ASP 2012, Alfaghi et al. 2013).

D'autres pays méditerranéens dans lesquels le phoque moine est supposé apparaître encore de façon occasionnelle, bien qu'aucune observation récente n'ait été notifiée selon nos connaissances, comprennent la **Tunisie** (PNUE-PAM-CAR/ASP, 2001), l'**Algérie** (PNUE-PAM-CAR/ASP 2006b, PNUE-PAM-CAR/ASP 2012), et le **Maroc** (Mo et al. 2011). Toutefois, en contraste flagrant avec la situation en Méditerranée orientale, le déclin de l'espèce a été tout particulièrement spectaculaire dans les pays d'Afrique du Nord-Ouest, du fait qu'il y a une trentaine d'années, les estimations du nombre de phoques moines dans cette région dépassaient probablement les 140 individus, dont près de 20 en Tunisie (Marchessaux 1986), 100 en Algérie (Marchessaux 1977), et 20 au Maroc (Avella & Gonzalez 1984, Marchessaux 1989).



Les lieux ne figurant pas sur la liste ci-dessus comprennent ceux dans lesquels le phoque moine est malheureusement considéré éteint (**France, Monaco, Malte**), de même que les pays dans lesquels la présence du phoque moine n'a pas été notifiée au cours de ces dernières années (**Slovénie, Bosnie et Herzégovine, Monténégro**). Toutefois, la condition dans ces derniers pays est probablement plus similaire à celle des Etats voisins (notamment

Croatie, Albanie) qu'à celle des premiers pays, ceci pouvant s'expliquer en partie par des niveaux insuffisants des efforts d'observation.



Les menaces à l'encontre de la survie du phoque moine en Méditerranée figurent sur une liste détaillée par de nombreux auteurs (notamment, Ronald & Duguay 1979, Ronald 1984, PNUE-PAM-CAR/ASP 1994, PNUE-PAM-CAR/ASP 1998, Israëls 1999, PNUE-PAM-CAR/ASP 2003b, Aguilar & Lowry 2008). Une réunion d'experts tenue à Lattaquié, en Syrie, en septembre 2002, a notamment établi une liste de pas moins de 21 types de différentes menaces à l'encontre du phoque moine, regroupées sous quatre principales rubriques : les interactions négatives avec les activités de pêche, la dégradation et la perte de l'habitat, les perturbations et la pollution (PNUE-PAM-CAR/ASP 2003b).

Bien que ces analyses exhaustives aient été utiles au cours de ces dernières décennies, lorsque la situation de conservation du phoque moine en Méditerranée n'était pas aussi catastrophique que sa situation actuelle, un changement stratégique est recommandé (Notarbartolo di Sciara 2010), avec l'adoption d'une **approche de tri** par les pays dans lesquels le phoque moine est encore présent en nombre important et se reproduit. Cette approche de tri implique l'identification et la différenciation des plus grandes menaces qui existent dans les divers lieux et une intervention sur celles-ci de façon très énergique et déterminée, bénéficiant ainsi au maximum des ressources limitées qui sont généralement mises à disposition par la plupart des gouvernements méditerranéens pour la protection de leur environnement marin et de leur biodiversité. Cette stratégie ne permettra peut-être pas d'aborder toutes les menaces auxquelles sont confrontés les phoques moines, mais permettra aux pays de concentrer leurs efforts sur les facteurs de pression qui créent les problèmes les plus importants. Ceci sera probablement plus rentable que de dilapider les rares ressources disponibles dans trop de directions à la fois, dont certaines présentant probablement peu d'intérêt pour la conservation.

Comme cela a déjà été reconnu il y a quelques dizaines d'années dans le "Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*)", les deux principales menaces à l'encontre du phoque moine en Méditerranée sont a) la **mortalité due à l'abattage délibéré** et b) la **détérioration de l'habitat critique** (notamment les **perturbations**). C'est sur ces domaines que la plus grande attention est requise de toute urgence. Une nouvelle stratégie devrait reconnaître que l'importance relative de ces menaces n'est pas répartie de façon égale. L'abattage délibéré, notamment, constitue l'un des plus grands problèmes en Grèce (Androukaki et al. 1999) ; toutefois, bien que cela ait également été le cas de la Turquie il y a quelques dizaines d'années (Berkes et al. 1979), la menace la plus importante aujourd'hui dans ce pays est la dégradation de l'habitat, qui prend plusieurs formes (notamment la navigation de plaisance, la nage, la plongée libre et la plongée dans les principaux habitats, notamment les grottes, la surpêche et la pêche intensive et illégale, en particulier à la dynamite), mais surtout, le développement côtier qui détruit de façon irréversible les rivages vierges (Kıraç 2011). Ceci réaffirme la nécessité d'adapter les actions stratégiques aux actions locales, en s'appuyant sur une analyse des menaces rigoureuse et spécifique au lieu.

Bien que la stratégie de tri recommandée ci-dessus vise son adoption par chaque pays, des actions ayant un champ plus large et plus régional (notamment la conception et la mise en œuvre d'un plan de secours pour des incidents catastrophiques ponctuels, comme une épizootie létale ou un déversement massif d'hydrocarbures dans un habitat critique de l'espèce ou des conditions qui pourraient émaner d'un bouleversement environnemental catastrophique ; l'appui à des campagnes de sensibilisation ; l'appui à des programmes de sauvetage et de réhabilitation ; la coordination et l'appui à la recherche et au suivi, y compris le suivi des causes et des niveaux de mortalité) seraient mieux appliquées dans un cadre de coordination plus large, supranational, dans lequel les responsabilités nationales sont appuyées par des organisations de conservation internationales.

Il est indéniable que d'autres menaces, notamment les captures accidentelles³, la raréfaction des proies en raison de la surpêche, les pratiques de pêche illégales (en particulier à la dynamite) et la pollution, peuvent également avoir et ont des conséquences néfastes sur le phoque moine, toutefois il s'agit de facteurs de pression que tous les pays sont supposés aborder, dans le cadre de leur obligation claire de garantir que toutes les activités humaines en mer soient gérées de façon pérenne. Le fait de ne pas soutenir efficacement la durabilité de la pêche et une bonne santé des océans constitue une lacune grave de la gouvernance maritime en Méditerranée, comportant également des répercussions socio-économiques désastreuses, et la perte de l'espèce, même aussi charismatique que le phoque moine, n'est que l'une des répercussions de ce mal. Par conséquent, tout en luttant contre la surpêche, la pêche illégale et la pollution marine restent des actions extrêmement importantes en termes de préoccupation de conservation du phoque moine et celles-ci devraient être mises en œuvre dans le cadre de la politique de gestion et de conservation de chaque nation plutôt que constituer une partie de la stratégie de conservation du phoque moine.

2.3. Pour quelle raison un changement de stratégie est nécessaire pour pouvoir sauver le phoque moine d'une extinction

Tel que cela a été mentionné, le phoque moine de Méditerranée figure sur la Liste rouge de l'IUCN comme espèce en *Danger critique d'extinction* depuis 1996, soit depuis maintenant 17 ans, ce qui constitue une mauvaise nouvelle, du fait que cela témoigne de notre incapacité claire à éloigner l'espèce de l'épée de Damoclès de l'extinction imminente. Toutefois, cela constitue également une bonne nouvelle, du fait que l'espèce n'est pas encore éteinte, notamment pour les individus de Méditerranée orientale. La géographie de la mer Egée, où des milliers d'îlots éloignés et inhabités, devenant particulièrement étanches pendant les étés venteux de la région, offrent un habitat approprié au phoque, de même qu'un refuge partiel de tout envahissement et perturbation de nature humaine, constitue un facteur qui pourrait avoir ralenti la disparition du phoque moine dans les lieux où les noyaux de bébés phoques existent encore aujourd'hui. Un autre facteur potentiel, qui devrait cependant être soumis à une enquête socio-économique détaillée, concerne l'évolution et l'importance probablement en baisse de la pêche artisanale dans plusieurs économies des

³ Un facteur significatif de mortalité en Grèce et en Turquie, bien que moins pertinent que l'abattage délibéré en Grèce, et affectant essentiellement les jeunes phoques (Veryeri et al. 2001, Karamanlidis et al. 2008).

petites îles en faveur du développement touristique, qui a un impact indéniablement moins important sur la survie du phoque moine.

Toutefois, ces facteurs ne justifient aucune complaisance. En dépit de la difficile situation de conservation de l'espèce, la survie du phoque moine en Méditerranée peut encore être garantie, mais la réussite exigera beaucoup de travail et une volonté indéfectible de la part des gouvernements et des sociétés civiles concernés.



Les initiatives pour la sauvegarde du phoque moine prises dans le passé ont été nettement inappropriées, en dépit de la liste impressionnante de réunions internationales consacrées à cette cause, notamment :

- 1972 : 18-19 août. Guelph, Canada. Réunion de travail des spécialistes du phoque de l'IUCN sur les phoques menacés d'extinction et éteints dans le monde (Israëls 1999) ;
- 1974 : 5 octobre. Londres. Réunion sur le phoque moine ((Israëls 1999);
- 1976 : mai. Rome. Réunion "Le phoque moine le long du littoral italien : problèmes et perspectives pour sa protection positive" (Israëls 1999);
- 1978 : 2-5 mai. Rhodes. Première conférence internationale sur le phoque moine de Méditerranée (Ronald & Duguay 1979) ;
- 1979 : 11-13 octobre. Conférence sur la protection des biotypes de flore et de faune grecs (Israëls 1999);
- 1984 : 5-6 octobre. La Rochelle. Deuxième conférence internationale sur le phoque moine de Méditerranée (Ronald & Duguay 1984);
- 1985 : 13-14 juin. Port-Cros, France. "Séminaire international sur la stratégie de conservation du phoque moine" (Israëls 1999);
- 1986 : 15-16 septembre. Strasbourg. Première réunion du Groupe d'experts sur le phoque moine, abritée par le Conseil de l'Europe.
- 1986 : 30 octobre. Bruxelles. Réunion des experts en phoque moine de Méditerranée, tenue sous les auspices de la Direction générale Environnement, protection des consommateurs et sécurité nucléaire des Communautés européennes.
- 1987 : 2-6 novembre. Antalya, Turquie. Troisième conférence internationale sur le phoque moine de Méditerranée.
- 1988 : 11-12 janvier. Athènes. Consultation conjointe des experts sur la conservation du phoque moine de Méditerranée, organisée par le PNUE/PAM en coopération avec l'IUCN (PNUE/PAM & IUCN 1988).
- 1988 : 26 mai. Port-Cros, France. Réunion du Comité scientifique international sur le phoque moine (Israëls 1999) ;
- 1988 : 30-31 mai. Strasbourg. Deuxième réunion du Groupe d'experts sur le phoque moine, abritée par le Conseil de l'Europe (Israëls 1999) ;
- 1989 : 20-22 septembre. Madère. Réunion de coordination des programmes nationaux et internationaux de conservation du phoque moine de Méditerranée. Organisée par le Conseil de l'Europe en coordination avec le PNUE-PAM-CAR/ASP, l'IUCN, la CEM, le Gouvernement portugais et le Gouvernement régional de Madère (Israëls 1999) ;

- 1990 : 6 novembre. Bruxelles. Sixième réunion du Groupe de spécialistes du phoque moine (Israëls 1999) ;
- 1990 : 10-11 décembre. Texel, Pays-Bas. “Réunion pour une action urgente de sauvegarde du phoque moine de Méditerranée en tant qu’espèce” (Israëls 1999) ;
- 1991 : 1-4 mai. Antalya, Turquie. Séminaire sur la conservation du phoque moine de Méditerranée (Conseil de l’Europe 1991) ;
- 1994 : 7-9 octobre. Rabat, Maroc. Réunion des experts sur l’évaluation de la mise en œuvre du plan d’action de gestion du phoque moine de Méditerranée (PNUE-PAM-CAR/ASP 1994);
- 1998 : 19-20 janvier. Monaco. Conférence scientifique internationale sur les mammifères marins. Atelier sur la biologie et la conservation du phoque moine en danger d’extinction dans le monde, Monaco, 19-20 janvier 1998. Société de mammologie marine et Société européenne des cétacés ;
- 1998 : 29-31 octobre. Arta, Grèce. Réunion des experts sur la mise en œuvre des plans d’action pour les mammifères marins (phoque moine et cétacés) adoptés dans le cadre du PAM (PNUE-PAM-CAR/ASP 1998) ;
- 2002 : 29-30 septembre. Lattaquié, Syrie. Réunion des experts sur la conservation du phoque moine de Méditerranée : proposition d’activités prioritaires à effectuer en Méditerranée (PNUE-PAM-CAR/ASP 2003b) ;
- 2006 : 17-19 septembre. Antalya, Turquie. Conférence internationale sur la conservation du phoque moine (PNUE-PAM-CAR/ASP 2006a) ;
- 2008 : 14 novembre. Monaco. Première réunion du Groupe de travail : “Réintroduction du phoque moine en Méditerranée occidentale”, organisée par la Fondation Albert II, Prince de Monaco.
- 2009 : 30 janvier. Monaco. Deuxième réunion du Groupe de travail : “Réintroduction du phoque moine en Méditerranée occidentale”, organisée par la Fondation Albert II, Prince de Monaco.
- 2009 : 28 février. Istanbul. “Qui sont nos phoques ? S’orienter vers une approche estimative standardisée de la population pour *Monachus monachus*”. Atelier dirigé dans le cadre de la Conférence annuelle de la Société européenne des cétacés, parrainé par le CAR/ASP et la Principauté de Monaco (PNUE-PAM-CAR/ASP 2009) ;
- 2009 : 30 mars – 3 avril. Maui, Hawaii. Première conférence internationale sur les Aires protégées pour les mammifères marins. Atelier sur les APMM et les réseaux d’APMM pour la conservation du phoque moine (Reeves 2009) ;
- 2010 : 10 juin. Monaco. Troisième réunion du Groupe de travail : “Réintroduction du phoque moine en Méditerranée occidentale”, organisée par la Fondation Albert II, Prince de Monaco.
- 2011: 9 novembre. Martinique, Antilles françaises. Deuxième conférence internationale sur les Aires protégées pour les mammifères marins. Atelier sur la conservation du phoque moine (Hoyt, 2012).

Plusieurs des réunions citées plus haut ont débouché sur des déclarations et des plans d’action. Toutes les recommandations qui ont pu être imaginées ont déjà été recommandées. Plusieurs résolutions et recommandations relatives à la conservation du phoque moine ont également été adoptées lors de réunions non strictement consacrées à la survie de l’espèce (notamment, PNUE-PAM-CAR/ASP 2005a, PNUE-PAM-CAR/ASP 2009, IUCN 2009, CGPM 2011). En outre, en plus des initiatives internationales, des plans d’action

et des stratégies de conservation du phoque moine ont également été rédigés et adoptés au plan national, parfois sous l'impulsion de propositions des ONG. Il existe des exemples de ces documents, notamment, en Algérie (PNUE-PAM-CAR/ASP, 2006b), Chypre (PNUE-PAM-CAR/ASP 2011), Egypte (PNUE-PAM-CAR/ASP, 2011a), Grèce (Anon. 1996, remplacé par Notarbartolo di Sciara et al. 2009a ; Anon. 2009), et Turquie (Kıraç et al. 2011).

Malheureusement, ces déclarations, plans d'action, résolutions et recommandations, année après année, finissent comme ramasse-poussière sans pour autant véritablement améliorer la survie du phoque moine. A moins d'une compréhension claire et sans équivoque des raisons pour lesquelles les réunions et les résolutions ne produisent pas les actions envisagées et des raisons pour lesquelles les actions de conservation afin de contrecarrer le déclin du phoque moine en Méditerranée ont été immanquablement vouées à l'échec, il y aura peu d'espoir que les choses s'améliorent.

Il est évident que l'ancien prétexte de "ne pas en savoir suffisamment" sur l'écologie de l'espèce ne tient plus. Les connaissances écologiques et vétérinaires, bien qu'incomplètes, sont significatives et utiles. Les menaces sont bien identifiées et les mesures pour les aborder sont simples. Il n'est même plus possible d'accuser l'insuffisance réglementaire, du fait que des dispositions juridiques à tous les plans possibles (national, régional, européen et international) ne peuvent être plus appropriées.



Trois raisons principales sont envisagées ci-après en vue d'expliquer cet échec retentissant à garantir la survie du phoque moine en Méditerranée.

En premier lieu, les difficultés rencontrées par de nombreux gouvernements dans la mise en œuvre de leurs engagements en termes de conservation et d'utilisation pérenne des ressources marines restent au premier rang. Il est facile de parler de "pérennité" mais bien plus difficile de prendre en charge les coûts socio-économiques et politiques à court-terme qu'implique une véritable pérennité et, par conséquent, celle-ci est rarement accomplie. Ceci comprend des actions simples et faciles comme l'application de l'interdiction de port d'armes et/ou de dynamite à bord des bateaux de pêche ; cette application pourrait très certainement avoir des répercussions extrêmement bénéfiques sur la conservation du phoque moine.

Deuxièmement, les efforts en termes de conservation du phoque moine de Méditerranée, une ressource naturelle partagée de façon unique par l'ensemble des pays riverains de la région, ont cruellement manqué de coordination et de continuité. Trop de plans d'action ont été produits qui sont restés sur papier plutôt que de devenir l'épine dorsale d'efforts concertés, avec la participation active et la coopération de l'ensemble des composantes de la société civile méditerranéenne de façon générale, publiques et privées, nationales et internationales. Les fonds pour la conservation du phoque moine ont été alloués de façon fragmentaire plutôt que d'être investis pour appuyer une stratégie scientifique, à long terme et régionale. Bien que les plus grandes réalisations en termes de conservation du phoque moine en Méditerranée au cours de ces dernières décennies aient été garanties grâce aux efforts louables d'une poignée d'ONG, en fin de compte, l'absence d'intérêt institutionnel, de leadership et d'appui de la part des nations les plus concernées a débouché sur l'érosion de la bonne volonté de la société civile et a parfois stimulé les querelles plutôt qu'une

coopération constructive vers un objectif partagé. Il est à déplorer que les prescriptions remarquables du Plan d'action de la Convention de Barcelone (PNUE-PAM-CAR/ASP 2003a), qui énoncent ce qui suit : a) un expert est recruté avec pour tâche spécifique de faciliter cette coordination (Art. 30); et b) la situation du phoque moine est examinée tous les deux ans, et un rapport est soumis aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour approbation (Art. 31), n'aient jamais été mises en œuvre comme indiqué. La nécessité d'une coordination est particulièrement aiguë sur une scène comportant autant d'acteurs, de même que de nombreux organismes internationaux d'envergure s'intéressant au phoque moine, animal extrêmement mobile qui se limite rarement aux eaux de la juridiction d'une seule nation. Le phoque moine présente un cas exemplaire, dont la conservation nécessite une coopération entre les états de l'aire de répartition et les organismes internationaux concernés, et comprend, en plus de la Convention de Barcelone, la Convention sur les espèces migratrices (qui inscrit le phoque moine de Méditerranée dans son Annexe I), la commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM 2011), la Convention de Berne (le phoque moine de Méditerranée figure sur la liste de l'Annexe II), et l'Union européenne (qui inscrit le phoque moine de Méditerranée comme *espèce prioritaire*⁴ dans l'Annexe II de la Directive du Conseil 92/43/EEC, connue sous le nom de "Directive Habitats"). Le PNUE/PAM a pour mission de remplir du mieux possible les fonctions de coordination requises par cette stratégie de conservation régionale si complexe et difficile, par le biais de ses divers organismes régionaux et plus particulièrement le CAR/ASP.

Troisièmement, jusqu'à présent, les actions de conservation du phoque moine ont mis essentiellement l'accent sur l'espèce plutôt que sur les personnes humaines qui interagissent avec elle. Toutefois, la racine du problème de conservation du phoque moine est de nature sociale plutôt qu'écologique, du fait que les problèmes auxquels est confrontée l'espèce émanent de ses interactions dévastatrices avec les personnes plutôt que de ses caractéristiques naturelles intrinsèques. Les premiers acteurs du domaine de la conservation du phoque moine – les naturalistes, biologistes, écologistes et vétérinaires – doivent de toute urgence faire équipe avec les spécialistes en sciences sociales, les économistes, de même qu'avec les experts juridiques, en média et en éducation, afin que les actions puissent être plus incisives pour les problèmes les plus aigus. Le simple fait de préconiser une plus grande participation des parties prenantes ne suffira plus à réaliser des résultats appréciables. La solution aux problèmes de conservation du phoque moine doit être perçue comme se situant dans, et correspondant entièrement à, la solution des problèmes environnementaux et socio-économiques plus larges des communautés humaines impliquées. La solution aux problèmes de conservation du phoque moine ne peut émaner que de ces communautés.

2.4. Les fonctions et les valeurs du phoque moine en Méditerranée

Face à la perspective d'investir considérablement en temps, efforts et ressources requis afin d'inverser la situation de conservation critique du phoque moine en Méditerranée, beaucoup pourraient trouver tout à fait légitime de remettre en question les aspects éthiques de

⁴ "Les espèces d'intérêt communautaire qui sont en danger d'extinction, pour la conservation desquelles la Communauté a une responsabilité particulière, à la lumière de la part de son aire de répartition naturelle au sein du territoire européen".

consacrer à une seule espèce une bien plus grande attention qu'à la majorité des autres organismes marins de la région.

La réponse à cette question est que consacrer une attention et des ressources exceptionnelles à la conservation du phoque moine est en fait tout à fait légitime, pour de nombreuses raisons.

La première raison est juridique : *Monachus monachus*, comme cela a déjà été mentionné, est protégé par de nombreuses législations nationales, régionales et internationales et ne pas s'y conformer serait contraire à la loi.

Deuxièmement, le phoque moine de Méditerranée est une espèce qui possède des valeurs intrinsèques sous bien des aspects, notamment : a) une valeur d'utilisation autre que la consommation (en particulier, comme grand prédateur dans l'entretien de l'équilibre écologique ; comme allié potentiel pour lutter contre la propagation d'espèces de poissons exotiques nocives ; comme ressource pour l'écotourisme) ; b) une valeur d'option (soit, "un moyen d'affecter une valeur à l'aversion au risque face à l'incertitude", McNeely 1988) ; et c) une valeur d'existence clairement perçue (notamment, Langford et al. 2001).

Troisièmement, protéger le phoque moine est important non seulement en raison de ses valeurs intrinsèques, mais également du fait que les actions de conservation qui favorisent le phoque moine peuvent bénéficier à d'autres espèces et à l'environnement dont elles font partie, en raison des caractéristiques du phoque moine, en sa qualité d'espèce, tant parapluie qu'emblématique (Leader-Williams & Dublin 2000).

Enfin, être le témoin impuissant de l'extinction en Méditerranée du phoque moine charismatique revêt également une grande importance au plan politique, du fait que cette extinction pourrait créer une perte dévastatrice de la crédibilité institutionnelle. C'est pour cette raison qu'une stratégie de conservation rigoureuse du phoque moine, acceptée au plan régional comme exemple de bonne pratique, devrait être solidement intégrée dans le cadre d'une stratégie plus large pour la conservation de l'environnement marin méditerranéen.

En dernier lieu, les efforts de conservation de l'environnement marin et de sa biodiversité et en particulier du phoque moine, qui pourrait être très facilement identifié comme symbole de ces efforts, doivent être portés par des valeurs (Wilhere et al. 2012). Bien que la conservation du phoque moine et de son habitat en Méditerranée constitue une obligation envers laquelle les nations de la région se sont explicitement engagées, sur la base d'un grand nombre d'instruments juridiques nationaux, régionaux, internationaux et, le cas échéant, européens, l'avenir de l'espèce ne pourra être garanti que si a) la société civile de la région attribue au phoque moine la valeur qu'il mérite et b) le fait de sauver le phoque moine d'une extinction soit perçu comme symbole des efforts en vue d'inverser la tendance dévastatrice de la perte du caractère naturel, qui fait des ravages en Méditerranée.

De façon idéale, le phoque moine devrait devenir le symbole des efforts constants pour la conservation des ressources marines en Méditerranée. C'est dans ce sens qu'il est important de mettre en œuvre une stratégie efficace et réussie pour la conservation de cette espèce.

3. Une Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine en Méditerranée

3.1. Justification de la stratégie

Le projet de stratégie présenté ci-dessous (section 3.2) diffère du « plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) » de la Convention de Barcelone (PNUE-PAM-CAR/ASP 2003a) principalement par rapport à sa méthode, estimant que l'ancien plan d'action demeure valable dans la mesure où son contenu et les principes généraux sont concernés¹.

En structurant le projet de stratégie, des lignes directrices ont été suivies et qui sont détaillées dans le manuel pour la construction de stratégies de conservation des espèces (IUCN/ SSC 2008). Par conséquent, ce projet de stratégie est structuré comme suit:

- a. Une vision, avec des objectifs associés et des cibles objectifs qui sont SMART ²;
- b. Les Objectifs nécessaires pour atteindre les cibles objectifs dans le laps de temps indiqué, avec des cibles Objectifs SMART associés.

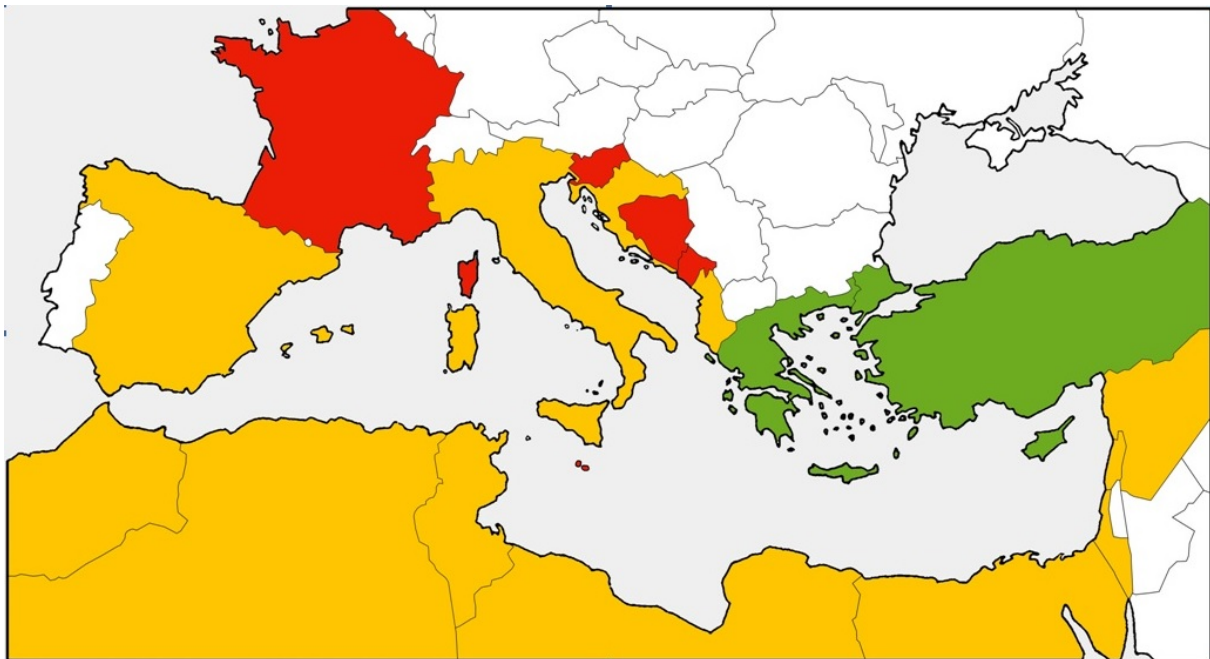


Figure 1. Etat de la conservation du phoque moine par pays en 2011. Vert: pays du « Groupe A ». Jaune: pays du « Groupe B » Rouge: pays du « Groupe C ».

 1- Avec quelques exceptions, par exemple, concernant la connaissance des espèces, qui n'est plus aussi faible qu'elle l'était en 1998 (Art.3° et le fait que l'opinion scientifique n'est plus aussi divisée en ce qui concerne les stratégies de conservation (Art. 4).

2- Spécifique, Mesurable, Réalisable, Pertinent, Limité dans le temps

La définition d'Actions pour atteindre des Cibles Objectifs, c'est-à-dire les activités qui doivent être effectuées en vue d'atteindre les Objectifs, les Buts et finalement la Vision, sera parmi les premières tâches du Groupe de travail du phoque moine, dès qu'il se met à fonctionner.

Le principal problème rencontré en envisageant une stratégie régionale découle de l'état de conservation très diversifié des phoques moines dans les différentes parties de la Méditerranée, comme cela est clairement évident dans la section 2.2 du présent document, et par conséquent, les différentes priorités et responsabilités sellées dans les différentes Aires de Répartition du phoque moine.

Pour faire face à ce défi, il est ici proposé d'affecter les pays méditerranéens à trois groupes (Figure 1 et Tableau 1):

- A. Pays où la reproduction du phoque moine a été signalée après l'an 2000³;
- B. Les pays présentant des signes de la présence du phoque moine, mais sans reproduction rapportée après l'an 2000;
- C. Pays où aucun phoque moine n'a été signalé depuis 2000.

Les pays du groupe A sont là où l'action est la plus urgente, parce qu'à présent ces pays sont notre meilleur espoir pour la survie de l'espèce. Les pays du groupe B sont également importants parce qu'ils contiennent l'habitat essentiel du phoque moine qui est susceptible d'être recolonisé si les conditions sont favorables (comme en témoignent les fréquentes apparitions de phoques moines dans de nombreux endroits), en particulier si les actions dans les pays du groupe A réussissent. Les pays du groupe C sont également importants car ils contiennent l'habitat essentiel de phoques moines, et parce que le retour des phoques moines deviendra plus probable si les actions dans les pays du groupe B sont couronnées de succès.

Pour accomplir la Vision, ce projet de Stratégie identifie quatre buts. Le premier But se rapporte à la création d'une structure de soutien à la conservation au niveau international, tandis que les trois autres Buts se rapportent à chacun des trois groupes des différents pays où ils ont été affectés.

La section 3.2 a été rédigée de façon à lui permettre d'être finalement extraite de ce document et soumise pour adoption en tant que document distinct.

3 - L'année 2000 a été arbitrairement sélectionnée comme critère pour séparer le présent du passé.

Pays	Groupe A: Phoques Moines présents, où la reproduction a lieu (rapporté après l'année 2000)	Groupe B: preuve de présence du phoque moine, mais pas de reproduction (rapporté après l'année 2000)	Groupe C: Pas de phoque moine rapporté depuis l'année 2000	Références	Notes
Espagne				Anon. 2008, Font & Mayol 2009	Individu vu en 2008 Isla del Toro, Mallorca. More observations en 2009.
France				PNUE-PAM-CAR/ASP, 1994	Pas de rapports récents.
Monaco					Pas de rapports récents. Habitat du phoque moine n'existe plus.
Italie				Mo 2011	
Slovénie				PNUE-PAM-CAR/ASP, 2003b	Pas de rapports récents.
Croatie				Antolovic et al. 2007 Gomercic et al. 2011	
Bosnie Herzégovine					Pas de rapports récents.
Monténégro					Pas de rapports récents.
Albanie				PNUE-PAM-CAR/ASP, 2003b, PNUE-PAM-CAR/ASP, 2005c, Anon. 2012	
Grèce				Notarbartolo di Scia et al. 2009b, Panou 2009	
Turquie				Güçlüsoy et al. 2004 Gucu et al. 2009b	
Chypre				Gucu et al. 2009a PNUE-PAM-CAR/ASP, 2011	Jeune de l'année observé en 2006-7. Preuve d'un bébé phoque trouvé mort en 2009.
Syrie				Gucu 2004, Jony & Ibrahim 2006, Mo et al. 2003	
Liban				Anon. 2010	
Israël				Scheinin et al. 2011	
Egypte				Notarbartolo di Scia	

				& Fouad 2011a	
Libye				Sergeant et al. 1979 Hamza et al. 2003, RAC/SPA 2012	
Malte				PNUE-PAM- CAR/ASP, 2003b	Pas de rapports récents.
Tunisie				PNUE-PAM- CAR/ASP, 2001et 2003b	
Algérie				PNUE-PAM- CAR/ASP, 2006b	Bébé phoque rapporté en 2006 n'était pas <i>M. monachus</i> (Bouderbala et al. 2007)
Maroc				PNUE-PAM- CAR/ASP, 2003b, M et al. 2011	

Tableau 1. Résumé de la présence du phoque moine dans les différents pays de la Méditerranée (Figurant dans le sens des aiguilles d'une montre à partir de l'Ouest)

3.2. La Stratégie

3.2.1. Vision

«Au cours des vingt prochaines années, le rétablissement écologique du phoque moine en Méditerranée sera considéré comme s'étant produit, lorsque de multiples colonies se seront établies dans l'ensemble des principaux habitats de leur aire de répartition historique, interagissant écologiquement de façon significative avec le plus grand nombre possible d'autres espèces, servant d'inspiration aux cultures humaines et les unissant».

3.2.2. Objectifs

Objectif 1. Les Etats de l'aire de répartition méditerranéenne mettent en œuvre cette Stratégie en application de la Vision, à travers le développement rapide et l'adoption de politiques nationales appropriées et des cadres administratifs, et avec un soutien efficace et coordonné des organisations internationales compétentes et de la société civile.

Objectif 2. Les noyaux de reproduction du phoque moine dans des sites situés dans les pays du « Groupe A » sont efficacement protégés des abattages délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et les phoques sont en mesure de se disperser vers et de recoloniser les zones environnantes.

Objectif 3. La présence du phoque moine dans les sites où ils sont parfois visibles aujourd'hui dans les pays du « Groupe B » est définitivement établie, et la reproduction reprend. Les pays du « Groupe B » sont surclassés au niveau des pays du « Groupe A ».

Objectif 4. La présence du phoque moine est à nouveau signalée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du « Groupe C », et ces pays du « Groupe C » sont surclassés au niveau des pays du « Groupe B ». Une fois que tous les pays du « Groupe C » sont surclassés, le Groupe C est supprimé.



3.2.3. Les Cibles du but, les Objectifs et les Cibles Objectifs

Objectif 1. Les Etats de l'aire de répartition méditerranéenne mettent en œuvre cette Stratégie en application de la Vision, à travers le développement rapide et l'adoption de politiques nationales appropriées et des cadres administratifs, et avec un soutien efficace et coordonné des organisations internationales compétentes et de la société civile.

Cible de l'Objectif 1.1. Un cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie de conservation du Phoque Moine est établi par les Etats de l'aire de répartition méditerranéens. Le cadre comprendra la création d'un Groupe de Travail sur le Phoque Moine (GTPM) et la sélection d'un Responsable de Conservation du Phoque Moine (RCPM).

Objectif 1.1.1. Les Etats de l'aire de répartition méditerranéens établissent un **Groupe de Travail sur le Phoque Moine (GTPM)** chargé de recommander des actions a) pour la mise en œuvre de la Stratégie, et b) de mettre à jour, adapter et améliorer la Stratégie elle-même (par exemple, en définissant les Actions nécessaires pour atteindre les différentes Cibles Objectives). Le GTPM est composé d'un petit (idéalement ≤ 10) groupe d'experts de la conservation du phoque moine, que les états de l'aire de répartition désignent et choisissent parmi les experts nationaux et internationaux de conservation du phoque moine. Le GTPM comprendra une expertise écologique ainsi que sociale et économique. Le fonctionnement du GTPM est soutenu par le CAR / ASP, et peut bénéficier de l'appui technique du Groupe de spécialistes des pinnipèdes de l'UICN, la GFCM et d'autres organisations internationales compétentes.

Cible Objective 1.1.1.1. Les TdR du GTPM adoptés, le Groupe de travail est mis en place vers le mois de Mars 2014. Le Groupe de travail se réunit au moins une fois par an pour examiner l'état des phoques moines dans la région, et soutenir la mise en œuvre des actions appropriées prévues dans la Stratégie.

Cible Objective 1.1.1.2. Première réunion du GTPM en Juin 2014. Les recommandations adoptées sont soumises aux Parties Contractantes à la Convention de Barcelone à travers les points focaux des ASP⁴.

Cible Objective 1.1.1.3. Les activités du GTPM sont harmonisées avec les efforts déployés par le PNUE- PAM dans le processus de l'Approche Eco systémique (EcAp) pour la réalisation d'un Bon Etat Ecologique en Méditerranée, c'est à dire, pour atteindre l'Objectif Ecologique OE1 « Biodiversité » et les Objectifs Opérationnels 1.1 (« La Répartition des espèces est maintenue »), 1.2 (« la Taille de la population des espèces sélectionnées est maintenue »), 1.3 (« l'Etat de la population de certaines espèces est maintenu »), 1.4 (« habitats côtiers et marins clés ne sont pas perdus »), pour autant que les phoques moines sont concernés.

Objectif 1.1.2. Le Responsable de la Conservation du Phoque Moine (RCPM) est sélectionné par les Etats de l'aire de répartition au sein du GTPM, il est chargé de coordonner les travaux du GTPM et de soutenir les activités de conservation mises en œuvre par les Habitats Essentiels et les organisations internationales concernées par la mise en œuvre de cette Stratégie⁵.

Cible Objective 1.1.2.1. Les TdR du RCPM sont adoptés, le RCPM est recruté vers le mois de Mars 2014.

Objectif 1.1.3. Les Parties à la Convention de Barcelone s'assurent que le GTPM et les activités qu'il recommande sont pris en charge par des ressources adéquates.

Cible Objective 1.1.3.1. Les Parties à la Convention de Barcelone adoptent une résolution pour soutenir le fonctionnement du GTPM.

Objectif 1.1.4. Les Parties à la Convention de Barcelone s'assurent que les activités que le GTPM recommande, sont mises en œuvre, dans la mesure du possible.

Cible Objective 1.1.4.1. Les Parties à la Convention de Barcelone adoptent des résolutions en faveur des recommandations spécifiques du GTPM relatives à la mise en œuvre de cette Stratégie.

Cible de l'Objectif 1.2. Sur la base de cette Stratégie, le GTPM fournit un soutien aux Etats de l'aire de répartition Méditerranéens dans le développement et la mise en œuvre de mesures de conservation spécifique d'une portée régionale.

⁴ Tel que prescrit dans l'Article 31 du Plan d'Action (PNUE- MAP- CAR/ASP, 2003)

⁵ Tel que prescrit dans l'Article 30 du Plan d'Action (PNUE- MAP- CAR/ASP, 2003a)

Objectif 1.2.1. Un plan d'urgence pour les événements désastreux simples (par exemple, un foyer épizootique, une marée noire massive au sein de l'habitat sensible du phoque moine), et pour les situations d'urgence qui peuvent provenir d'un changement environnemental catastrophique, est développé par le GTPM en coopération avec les organismes équivalents qui travaillent sur la conservation des phoques moines de Méditerranée dans l'Atlantique, avec la conservation des cétacés en Méditerranée (c'est à dire, dans le cadre d'ACCOBAMS), et avec les organes compétents au sein du «système de Barcelone » (par exemple, le REMPEC). Le plan d'urgence comprendra la collecte et le stockage sûr du matériel génétique du phoque moine Méditerranéen qui peut aider à l'avenir le rétablissement de l'espèce si jamais elle doit disparaître.

Objectif Cible 1.2.1.1. Plan d'urgence élaboré par le GTPM en 2014, et adopté par la Conférence des Parties (CdP) de la Convention de Barcelone.

Objectif 1.2.2. Les activités de renforcement des capacités et de la sensibilisation sont prévues par le GTPM, et promues dans les Etats de l'aire de répartition du phoque moine pour que la protection et le rétablissement du phoque moine soient efficacement adoptés au niveau national. Cela comprendra l'élaboration d'un site web dédié et la publication régulière et diffusée à grande échelle d'un bulletin d'information sur le phoque moine dans un nombre suffisant de langues différentes.

Cible Objective 1.2.2.1. Le Renforcement des capacités: les principaux groupes des parties prenantes dans la conservation du phoque moine sont identifiés par le GTPM, adaptés à chaque autre Etat de l'aire de répartition du phoque moine (avec une première priorité donnée aux « pays du groupe A » et une seconde priorité donnée aux «pays du Groupe B »), et des cours de formation sont élaborés et planifiés (voir les Cibles des Buts 2.2. et 3.8). De préférence, les activités de formation seront développées in situ à des emplacements choisis ayant un intérêt particulier pour la conservation du phoque moine, en collaboration avec les groupes locaux, et seront suivies d'un «service de conseil » constant ou d'un processus d'accompagnement pour assurer que cet avantage complet et durable découle de l'effort.

Cible Objective 1.2.2.2. Afin de faciliter la collaboration et la communication entre les experts de la conservation du phoque moine dans toute la région, le GTPM procédera à l'organisation d'ateliers périodiques sur les meilleures pratiques de surveillance et des techniques de conservation du phoque moine, de préférence en profitant d'autres réunions organisées régulièrement (par exemple, les congrès de la CIESM, et les réunions annuelles du ECS). Les travaux sont édités et largement diffusés (par exemple, en fichier PDF par Internet) dans des formats qui serviront de «lignes directrices sur les meilleures pratiques».

Cible Objective 1.2.2.3. Des actions de sensibilisation sont promues par le GTPM, en donnant la priorité aux « pays du groupe A » (à l'exception de la Grèce) et la seconde priorité est donnée aux «pays du groupe B», en coopération avec des groupes locaux, ciblant parties prenantes d'intérêt spécial tels que les pêcheurs et les communautés côtières locales. Des actions de sensibilisation, de préférence soutenues par des efforts

nationaux de collecte de fonds, pourraient suivre le modèle (mutatis mutandis) de l'expérience financée par la CE « Thalassa » LIFE + du projet d'information communication réalisé en Grèce en 2010-2013.

Cible Objective 1.2.2.4. Un site Internet dédié à la conservation et à l'information du phoque moine au niveau régional est élaboré par le CAR / ASP en étroite collaboration avec «The Monachus Guardian" et mis en ligne vers la fin de 2014.

Cible Objective 1.2.2.5. Un bulletin d'information sur le phoque moine publié semestriellement par le CAR / ASP en étroite collaboration avec « The Monachus Guardian», à partir de 2014.

Objectif 1.2.3. Les programmes de sauvetage et de réhabilitation du Phoque Moine sont planifiés par le GTPM et soutenus dans les Habitats Essentiels (avec une priorité donnée aux pays du « Groupe A ») par le renforcement des capacités et le financement structurel et opérationnel.

Cible Objective 1.2.3.1. Le « Réseau National de Sauvetage et d'Information » (RNSI) en Grèce est soutenu et renforcé. La construction et l'exploitation d'un établissement de réadaptation ultra moderne (opérationnel en 2015) est prise en charge.

Cible Objective 1.2.3.2. Le réseau national de sauvetage et de réhabilitation appelé AF-BIKA, à renforcer et soutenir davantage en Turquie, sera opérationnel en Août 2014. Les programmes de renforcement des capacités avec l'appui d'experts internationaux facilités par le GTPM sont mis en œuvre en 2015.

Cible Objective 1.2.3.3. Un réseau national de sauvetage et de réhabilitation est mis en place et soutenu à Chypre. Les programmes de renforcement des capacités avec l'appui d'experts internationaux facilités par le GTPM sont mis en œuvre en 2015. Des dispositions sont prises pour a) le sauvetage local de et la libération des phoques qui ont besoin d'un soutien mineur, et b) le transfert des phoques qui ont besoin d'un soutien majeur dans un établissement de réhabilitation en Grèce ou en Turquie.

Objectif 1.2.4. Le Suivi de la distribution et l'abondance du phoque moine, ainsi que les progrès des connaissances importantes pour la conservation du phoque moine, sont encouragés et soutenus par le GTPM à travers la formation, des ateliers et la facilitation des programmes de recherche et de surveillance. Le processus de surveillance est effectué pour coïncider avec les exigences de surveillance similaires dans le cadre du processus de l'Approche Écosystémique (EcAp) (PNUE- MAP), et (le cas échéant) avec la Directive sur la Stratégie Cadre Marine de la CE.

Cible Objective 1.2.4.1. Le GTPM soutient l'achèvement des inventaires du site de reproduction du phoque moine dans les « pays du groupe A » en 2016.

Cible Objective 1.2.4.2. Le GTPM soutient la surveillance annuelle des paramètres de la population des phoques moines (par exemple, la production des jeunes phoques) dans les sites de reproduction dans les « pays du Groupe A », à partir de 2014.

Cible Objective 1.2.4.3. Le GTPM soutient la surveillance régulière des paramètres démographiques à l'échelle régionale du phoque moine, comme la mortalité (les niveaux et les causes) et les taux de natalité, à partir de 2014.



Objectif 2. Les noyaux de reproduction du Phoque moine dans des sites situés dans les « pays du Groupe A » sont efficacement protégés contre les abattages délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre des phoques moines dans ces sites augmente et que les phoques soient en mesure de se disperser vers et recoloniser les zones environnantes.

Cible But 2.1. Maintenir et protéger la présence du phoque moine dans d'importants lieux de phoques moines, y compris: a) les îles ioniennes grecques (Leucade, Céphalonie, Ithaque, Zante et les îlots et les mers environnantes), b) les Sporades du Nord, c) Gyros, d) Kimolos et Polyaiagos; e) Karpathos-Saria; f) La mer Egée Turque et les côtes méditerranéennes g) Chypre;
 Les noyaux de reproduction dans les endroits indiqués ci-dessus sont effectivement protégés contre les abattages délibérés et la dégradation de l'habitat, de sorte que le nombre de phoques dans ces sites augmente et les jeunes phoques sont capables de se disperser et de recoloniser les zones environnantes.

Objectif 2.1.1. La législation actuelle qui interdit d'embarquer des armes à feu et des explosifs à bord des bateaux de pêche en Grèce, Turquie et Chypre est appliquée, avec une attention particulière dans les endroits énumérés dans la Cible But 2.1.

Cible Objective 2.1.1.1. Le respect des lois en vigueur concernant les armes à feu et les explosifs à bord des navires de pêche en Grèce, Turquie et Chypre est appliqué de façon routinière partout, pour entrer en vigueur avec urgence immédiate. Des statistiques appropriées sur les infractions sont conservées et publiées. Les infractions sont poursuivies en justice avec des sanctions appropriées pour remédier à la destruction d'une espèce en voie d'extinction et spécialement protégée. Les pratiques courantes de pêche illégale sont éradiquées.

Objectif 2.1.2. Les sites répertoriés dans la Cible But 2.1, et autres endroits tout aussi importants qui pourraient éventuellement être découverts à l'avenir, sont géographiquement délimités et légalement protégés / gérés.

Cible Objective 2.1.2.1. Une aire marine protégée des Phoques moines (ou un réseau des AMP) qui englobe le plus important habitat du phoque moine de la zone est officiellement établie dans les îles ioniennes grecques en 2014.

Cible Objective 2.1.2.2. Le site actuel de Natura 2000 autour de l'île de Gyros est officiellement établi comme une zone protégée du Phoque moine en 2014.

Cible Objective 2.1.2.3. Une AMP du Phoque moine est officiellement établie à Kimolos - Polyaigos à partir de 2013.

Cible Objective 2.1.2.4. Une AMP du Phoque moine est officiellement établie à Karpathos - Saria à partir de 2013⁶.

Cible Objective 2.1.2.5. Une AMP du Phoque moine est désignée le long de la côte égéenne et méditerranéenne de la Turquie en 2014, pour protéger l'habitat sensible du phoque moine déterminé et cartographié par le Comité national turc du Phoque Moine.

Cible Objective 2.1.2.6. Une AMP du phoque moine est désignée à Chypre, où un habitat sensible approprié du phoque moine est identifié et établi vers 2015.

Objectif 2.1.3. Des zones dans des sites énumérés sous Cible du But 2.1 sont efficacement protégées par a) des mesures de gestion appropriées, et b) la forte implication des communautés locales, ce qui permettra à la fois d'assurer le bon état de conservation du phoque moine qui s'y trouvent. Un cadre de gestion est en place et mis en œuvre, pour définir les mesures spatiales, temporelles et spécifiques nécessaires dans les habitats essentiels de l'espèce (par exemple, réglementer l'accès aux grottes), donnant ainsi une protection efficace aux sites d'échouerie et de mise bas.

Cible Objective 2.1.3.1. Jusqu'à ce que la protection officielle des zones énumérées sous la Cible Objectif 2.1 soit instaurée et respectée, les patrouilles dans les zones et grottes d'échouerie et de mise bas sont organisées au moins au cours de l'été et la saison de reproduction, à partir de 2014. Les patrouilles peuvent être effectuées par des bénévoles bien formés et éventuellement locaux, qui effectueront des actions de sensibilisation in situ, et solliciteront aussi l'intervention des forces de l'ordre en cas de besoin.

Cible Objective 2.1.3.2. Toutes les AMP du phoque moine établies conformément à l'objectif 2.1.2, ainsi que le parc national marin d'Alonissos – à Sporades du Nord, sont dotées d'un organe de gestion opérant et d'un plan de gestion adaptatif, basé sur l'écosystème et entièrement mis en œuvre d'ici 2014.

⁶ La Grèce a déjà établi un Organisme de Gestion de la zone protégée à Karpathos en 2007, cependant l'AMP n'est pas encore légalement déclarée.

Cible Objective 2.1.3.3. La gestion des AMP du phoque moine établies en vertu de l'objectif 2.1.2, ainsi que le parc national marin d'Alonissos – à Sporades du Nord, est menée de manière participative, avec la pleine participation des pêcheurs artisanaux locaux et des collectivités locales au sens large, et en coopération avec les secteurs de la pêche (par exemple, voir la CGPM 2011). Toutes les propositions et décisions visant à établir ou modifier les mesures de conservation et de protection doivent être fondées

sur des données et des preuves scientifiques solides et indiscutables. Les éléments de l'approche participative comprendront des campagnes de sensibilisation ainsi que l'expérimentation / l'adoption de mécanismes novateurs pour faire face aux coûts d'opportunité, l'atténuation des dégâts et la génération de nouvelles sources de revenus (par exemple, l'écotourisme).

Cible Objective 2.2. La mise en œuvre de la Cible But 2.1. est activée par le biais des activités appropriées de renforcement des capacités.

Objectif 2.2.1. Des sessions de formation sont organisées dans des zones appropriées aux emplacements énumérés dans la Cible But 2.1, avec le soutien du GTPM (voir Cible Objective 1.2.2.1). La formation se concentrera, au moins initialement, sur l'atténuation des principales menaces pour les phoques moines (abattage délibéré, dégradation de l'habitat, et les prises accidentelles), et ciblera les parties prenantes identifiées par les GTPM (par exemple, les pêcheurs, les opérateurs touristiques, les forces de l'ordre, les juges). La formation sera développée conjointement avec les groupes locaux, et sera suivie par un «service de conseil » constant ou d'un processus d'accompagnement pour s'assurer qu'ils profitent pleinement de l'effort.

But 3. La présence de phoque moine dans les sites où ils sont parfois visibles aujourd'hui dans les pays du « Groupe B » est définitivement établie, et la reproduction reprend. Les pays du « Groupe B » sont mis à niveau avec le « Groupe A ».

La présence du phoque moine dans les pays « Groupe B » doit être vérifiée avec des méthodes appropriées de manière à définir l'utilisation réelle de l'espèce des mers côtières et identifier les zones où des actions de surveillance prioritaire, de sensibilisation et de protection doivent être réalisées (voir Objectif 1.2.4). Cela implique que les zones d'utilisation prioritaires sont identifiées par des campagnes de collecte d'observations, des enquêtes de l'habitat dans les zones d'observations névralgiques et où l'habitat côtier est plus vierge (ce qui implique l'analyse des caractéristiques de l'habitat côtier et leur répartition dans chaque pays), suivie par une surveillance in situ pour évaluer le degré éventuel de l'utilisation de l'habitat par les phoques moines. Les sites avec un usage répété et avec le plus grand nombre d'observations de phoques moines doivent être évalués en termes de pressions et de risques. Les activités de sensibilisation à mener dans chaque site dépendront du type d'utilisation des côtes par l'espèce, le degré des pressions empiétant sur chaque site, et le type de risques encourus en fonction de ce qui semble être le type d'habitat utilisé par les phoques moines.

Cible du But 3.1. La présence du phoque moine en Italie, et en particulier dans les îles Egades, dans des sites autour de la Sardaigne, et dans l'archipel toscan, est définitivement établie, et la reproduction du phoque moine reprend.

Objectif 3.1.1. La surveillance de la distribution du phoque moine, l'abondance et le comportement (y compris la possible production de jeunes phoques) se poursuit dans les îles Egades.

Cible Objective 3.1.1.1. Les technologies de surveillance non-invasive et scientifiquement efficaces, appliquées aux grottes dans des zones appropriées dans les AMP des îles Egades, sont poursuivies et renforcées.

Cible Objective 3.1.1.2. Un programme impliquant des pêcheurs locaux dans le programme de surveillance autour des AMP des îles Egades (également visé pour accroître leur prise de conscience), est poursuivi et renforcé.

Objectif 3.1.2. Une surveillance régulière de la présence de phoques moines et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones qui comprennent historiquement l'habitat du phoque moine en Sardaigne.

Objectif 3.1.3. Une surveillance régulière de la présence de phoques moines et des actions de sensibilisation sont menées dans les zones qui comprennent historiquement l'habitat du phoque moine dans l'archipel toscan.

Objectif 3.2. La présence du phoque moine en Croatie, et en particulier dans certaines localités de l'archipel dalmate et au sud d'Istrie, est établie en permanence, et la reproduction du phoque moine reprend.

Objectif 3.1.3. L'écologie et le comportement du phoque moine (y compris la possible production de jeunes phoques) sont surveillés dans des zones sélectionnées de l'archipel dalmate et de la péninsule d'Istrie, et des actions de sensibilisation sont menées dans la région.

Cible Objective 3.1.3.1. Les technologies de surveillance non-invasive et scientifiquement efficace sont appliquées dans les grottes d'Istrie et des îles dalmates sélectionnées, à partir de 2014.

Cible Objective 3.1.3.2. Des actions de sensibilisation sont menées en Croatie, ciblant les résidents locaux et les visiteurs.

Cible du But 3.3. La présence du phoque moine en Libye et à proximité de l'Égypte occidentale est confirmée et établie de façon permanente, et la reproduction du phoque moine est rapportée.

Objectif 3.3.1. L'écologie et le comportement du phoque moine (y compris la possible production de jeunes phoques) sont surveillés en Libye (La Cyrénaïque) et à proximité de la côte égyptienne (de la frontière, y compris l'AMP de Sallum, jusqu'à Marsa Matrouh).

Cible Objective 3.3.1.1. Enquête complète de la présence de phoques moines et des actions de sensibilisation organisées en Cyrénaïque à partir de 2015.

Cible Objective 3.3.1.2. Enquête complète de la présence de phoques moines et des actions de sensibilisation organisées en Égypte (de la frontière, y compris l'AMP de Sallum jusqu'à Marsa Matrouh) à partir de 2015.

Cible du But 3.4. La présence du phoque moine dans les îles Baléares, en Espagne, est confirmée et établie de façon permanente.

Objectif 3.4.1. Un système d'élaboration de rapports pour détecter la présence occasionnelle du phoque moine et alerter les autorités est mis en œuvre, des actions de sensibilisation sont menées autour des îles Baléares, en Espagne, à partir de 2015.

Cible du But 3.5. La présence du phoque moine en Albanie est confirmée et établie de façon permanente.

Objectif 3.5.1. Un système d'élaboration de rapports pour détecter la présence occasionnelle du phoque moine et alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière albanaise, des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées à partir de 2015.

Cible du But 3.6. La présence du phoque moine en Syrie, au Liban et en Israël est confirmée et établie de façon permanente.

Objectif 3.6.1. Un système d'élaboration de rapports pour détecter la présence occasionnelle du phoque moine et alerter les autorités est mis en œuvre le long de la zone côtière syrienne, libanaise et israélienne; des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées à partir de 2015.

Cible du But 3.7. La présence continue du Phoque moine dans les côtes méditerranéennes du Maghreb et les îles annexées, en Tunisie, en Algérie, au Maroc et les îles Chafarinas (Espagne) est confirmée et établie de façon permanente.

Objectif 3.7.1. Un système d'élaboration de rapports pour détecter la présence occasionnelle du phoque moine et alerter les autorités est mis en œuvre le long des côtes méditerranéennes du Maghreb et les îles annexées, en Tunisie, en Algérie, au Maroc et les îles Chafarinas (Espagne), des actions de sensibilisation sont menées dans les zones concernées à partir de 2015.

Objectif cible 3.8. La mise en œuvre des Cibles du But 3.1.-3.7. est activée par des activités appropriées de renforcement des capacités.

Objectif 3.8.1. Le renforcement des capacités. Des sessions de formation sont organisées dans des zones appropriées aux sites énumérées dans la Cible du But 3.1-3.7, avec le soutien du GTPM (voir la Cible Objective 1.2.2.1). La formation se concentrera, au moins initialement, à atténuer les principales menaces pour les phoques moines (abattage délibéré, la dégradation de l'habitat et des prises accidentelles), et ciblera les parties prenantes identifiées par le GTPM (par exemple, les pêcheurs, les opérateurs touristiques, les forces de l'ordre, les juges). La formation sera élaborée en collaboration avec les groupes locaux, et sera suivie d'un «service de conseil» constant ou d'un processus d'accompagnement pour s'assurer qu'ils vont pleinement tirer profit de l'effort.

Objectif 4. La présence du phoque moine est à nouveau signalée dans l'habitat historique de l'espèce dans les pays du « Groupe C », et ces pays du « Groupe C » sont mis à niveau au « Groupe B ». Une fois que tous les pays du « Groupe C » sont mis à niveau, le groupe C est supprimé.

Cible du But 4.1. La présence du phoque moine est signalée de nouveau en Corse et en France continentale.

Objectif 4.1.1. Une surveillance régulière de la présence de phoques moines et des actions de sensibilisation sont effectuées dans l'habitat historique de l'espèce en Corse et la France continentale à partir de 2015.

Cible du But 4.2 La présence du phoque moine est rapportée du Monténégro, de la Bosnie-Herzégovine et de la Slovénie.

Objectif 4.2.1. Une surveillance régulière de la présence de phoques moines et des actions de sensibilisation sont effectuées dans l'habitat historique de l'espèce au Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et la Slovénie à partir de 2015.

Cible du But 4.3. La présence du phoque moine est signalée en Malte.

Objectif 4.3.1. Une surveillance régulière de la présence de phoques moines et des actions de sensibilisation sont effectuées dans l'habitat historique de l'espèce à Malte à partir de 2015.

Cible du But 4.4. La mise en œuvre des Cibles du But 4.1-4.3. est activée par des activités appropriées de renforcement des capacités.

Objectif 4.4.1. Le Renforcement des capacités: des stages de formation sont organisés dans des lieux énumérés dans les cibles du But 4.1-4.3, avec le soutien du Groupe de Travail du phoque moine (voir la Cible Objective1.2.2.1).

3.2.4. Révision de la Stratégie

La durée proposée de cette stratégie est de six ans, elle doit être conclue en 2018-2019, quand il faudra mener un examen exhaustif des réalisations et des échecs de la stratégie, avec une considération pour les actions potentielles à prendre au-delà de 2019. Un tel calendrier coïncide également avec le processus nécessitant des États membres de l'Union européenne de soumettre leur rapport sur les Directives Cadres de la Stratégie Marine, facilitant ainsi la mise en œuvre des actions de la Stratégie par ces États.

Une évaluation à mi-parcours des résultats de la mise en œuvre en 2016 est également recommandée, pour évaluer la réalisation actualisée des Buts et des Objectifs à l'intérieur de l'échéancier de la Stratégie et identifier, le cas échéant, les ajustements modérés.

4. Remerciements

L'auteur souhaite exprimer sa gratitude et sa reconnaissance aux nombreux collègues qui ont amélioré le projet de ce document avec leurs commentaires et conseils: Abdellatif Bayed, Université Mohammed V, Rabat, Maroc; Panagiotis Dendrinou, Alexandros Karamanlidis et Vangelis Paravas, Mom, Grèce; Pablo Fernandez de Larrinoa, Fundaciòn CBD-Habitat, l'Espagne, Manel Gazo, Submon, Espagne; Ali Cemal Gucu, Université technique du Moyen-Orient, Turquie, William Johnson, le Monachus Guardian, Suisse; Giulia Mo, ISPRA, Italie; Bayram Ozturk, Université d'Istanbul, Turquie. Mes remerciements vont également à Lobna Ben Nakhla, CAR / ASP, pour son aide constante au cours de la rédaction du document.

5. List of references

- Anonymous. 1996. Strategy for the protection of the Mediterranean monk seal *Monachus monachus* in Greece. Archipelagos - marine and coastal management, and MOm / Hellenic Society for the Study and Protection of the Monk Seal. Athens. 10 p.
- Anonymous. 2004. Mediterranean News: Morocco. The Monachus Guardian 7(2).
- Anonymous. 2008. Mediterranean News: Spain. Seal returns after 50-year absence. The Monachus Guardian 11(2).
- Anonymous. 2009. Action plan for the mitigation of the negative effects of monk seal - fisheries interactions in Greece. Summary report in English. MOm, WWF Greece, Fisheries Research Institute. Publication prepared as part of the LIFE-Nature Project: "MOFI: Monk Seal and Fisheries: Mitigating the conflict in Greek Seas" (LIFE05NAT/GR/000083). 11 p.
- Anonymous. 2010. Mediterranean News: Lebanon. Seal sightings in Lebanon. The Monachus Guardian 13(2).
- Anonymous. 2012. <http://www.monachus-guardian.org/wordpress/2012/08/23/monk-seal-sighting-in-albania/>
- Aguilar A., Lowry L. 2008. *Monachus monachus*. In: IUCN 2011. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2011.2. <www.iucnredlist.org>
- Alfaghi I.A., Abed A.S., Dendrinis P., Psaradellis M., Karamanlidis A.A. 2013. First confirmed sighting of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) in Libya since 1972. Aquatic Mammals 39(1):81-84. DOI 10.1578/AM.39.1.2013.81
- Androukaki E., Adamantopoulou S., Dendrinis P., Tounta E., Kotomatas S. 1999. Causes of mortality in the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) in Greece. Contributions to the Zoogeography and Ecology of the Eastern Mediterranean Region 1:405-411.
- Antolovic J., Antolovic M., Antolovic N., Furlan B., Adamic-Antolovic Lj., Antolovic R., Cok I. 2007. Monk sea (*Monachus monachus*) sightings in the Croatian part of the Adriatic with a special reference to the population of open-sea islands. The Monachus Guardian 10(1).
- Avella F.J., Gonzalez L.M. 1984. Monk seal (*Monachus monachus*): a survey along the Mediterranean coast of Morocco. Pp: 60-78 in: K. Ronald and R. Duguay (editors). Les phoques moines - Monk seals. Proceedings of the Second International Conference, La Rochelle, France, 5 - 6 October 1984. Annales de la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Maritime, Supplément, décembre 1984. 120 p.

- Berkes F., Anat H., Kislalioglu M., Esenel M. 1979. Distribution and ecology of *Monachus monachus* on Turkish coasts. Pp. 113-128 in: K. Ronald, R. Duguay (editors), The Mediterranean monk seal. Proceedings of the First International Conference, Rhodes, Greece, 2-5 May 1978. UNEP Technical Series, Volume 1. Pergamon Press, Oxford. 183 p.
- Bouderbala M., Bouras D., Bekrattou D., Doukara K., Abdelghani M.F., Boutiba Z. 2007. First recorded instance of a hooded seal (*Cystophora cristata*) in Algeria. The Monachus Guardian 10(1).
- Council of Europe. 1991. Seminar on the conservation of the Mediterranean monk seal: technical and scientific aspects. Antalya, Turkey, 1-4 May 1991. T-PVS (91)25:1-94.
- Dendrinos P., Demetropoulos A. 2000. The Mediterranean monk seal in Cyprus. The Monachus Guardian 3 (2). 5 p.
- Font A., Mayol J. 2009. Mallorca's lone seal: the 2009 follow-up. The Monachus Guardian 12(2).
- GFCM. 2011. Recommendation GFCM/35/2011/5 on fisheries measures for the conservation of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) in the GFCM Competence Area. Report of the General Fisheries Commission for the Mediterranean's 35th Session, Rome. 3 p.
- Gomerčić T., Huber D., Đuras Gomerčić M., Gomerčić H. 2011. Presence of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) in the Croatian part of the Adriatic Sea. Aquatic Mammals 37(3):243-247. DOI 10.1578/AM.37.3.2011.243
- Güçlüsoy H., Kýraç C.O., Veryeri N.O., Savas Y. 2004. Status of the Mediterranean monk seal, *Monachus monachus* (Hermann, 1779) in the coastal waters of Turkey. E.U. Journal of Fisheries & Aquatic Sciences 21(3-4):201–210.
- Gucu A.C. 2004. Is the broken link between two isolated colonies in the Northeastern Mediterranean re-establishing? The Monachus Guardian 7(2).
- Gucu A., Mo G. 2009. "Who are our seals? Moving towards a standardised population estimate approach for *Monachus monachus*". Conclusions of the workshop presented within the framework of the conference. Workshop conducted within the framework of the European Cetacean Society Annual Conference, Istanbul, 28 Feb. 2009. 4 p.
- Gucu A.C., Ok M., Sakinan S. 2009a. A survey of the critically endangered Mediterranean monk seal *Monachus monachus* (Hermann, 1779) along the coast of Northern Cyprus. Israel Journal of Ecology & Evolution 55(1):77-82. DOI: 10.1560/IJEE.55.1.77

- Gucu A.C., Sakinan S., Ok M. 2009b. Occurrence of the critically endangered Mediterranean monk seal, *Monachus monachus* (Hermann, 1779), at Olympos-Beydaglarý National Park, Turkey. *Zoology in the Middle East* 46:3-8.
- Hamza A., Mo G., Tayeb K. 2003. Results of a preliminary mission carried out in Cyrenaica, Libya, to assess monk seal presence and potential coastal habitat. *The Monachus Guardian* 6(1).
- Hoyt E. (editor). 2012. Proceedings of the Second International Conference on Marine Mammal Protected Areas (ICMMPA 2). Fort-de-France, Martinique, 7-11 Nov. 2011. 103 p.
- Israëls L.D.E. 1992. Thirty years of Mediterranean monk seal conservation, a review. *Nederlandsche Commissie voor Internationale Natuurbescherming. Mededelingen* 28:1-65.
- IUCN. 2009. Resolution 4.023. Conservation and recovery of the Mediterranean monk seal *Monachus monachus*. Pp. 23-24 in: Resolutions and recommendations. IUCN, Gland, Switzerland, 158 p.
- IUCN/SSC. 2008. Strategic planning for species conservation: a handbook. Version 1.0. IUCN Species Survival Commission, Gland, Switzerland. 104 p.
- Jony M., Ibrahim A. 2006. The first confirmed record for Mediterranean monk seals in Syria. Abstract, p. 54 in: UNEP/MAP, RAC/SPA. 2006. Report of the International Conference on Monk Seal Conservation. Antalya, Turkey, 17-19 September 2006. 69 p.
- Karamanlidis A.A., Androukaki E., Adamantopoulou S., Chatzisprou A., Johnson W.M., Kotomatas S., Papadopoulos A., Paravas V., Paximadis G., Pires R., Tounta E., Dendrinou P. 2008. Assessing accidental entanglement as a threat to the Mediterranean monk seal *Monachus monachus*. *Endangered Species Research* 5: 205–213. doi: 10.3354/esr00092
- Kıraç C.O. 2001. Witnessing the monk seal's extinction in the Black Sea. *The Monachus Guardian* 4(2):1-3.
- Kıraç C.O. 2011. Conservation of the Mediterranean monk seal *Monachus monachus* in Turkey and the role of coastal & marine protected areas. Abstract, Second International Conference on Marine Mammal Protected Areas, Martinique, 7-11 November 2011.
- Kıraç C.O., Veryeri N.O., Güçlüsoy H., Savaş Y. 2011. National Action Plan for the conservation of Mediterranean monk seal *Monachus monachus* in Türkiye. UNEP-MAP-RAC/SPA, Tunis. 35 p.
- Langford I.H., Skourtos M.S., Kontogianni A., Day R.J., Georgiou S., Bateman I.J. 2001. Use and nonuse values for conserving endangered species: the case of the Mediterranean monk seal. *Environment and Planning A* 33:2219-2233. DOI:10.1068/a348

Leader-Williams N., Dublin H. 2000. Charismatic megafauna as "flagship species". Pp. 53-81 in: Entwistle A. and Dunstone N. (eds), *Priorities for the conservation of mammalian diversity: has the panda had its day?* Cambridge University Press, Cambridge, UK.

Marchessaux D. 1977. Will the Mediterranean monk seal survive? *Aquatic Mammals* 5(3):87.

Marchessaux D. 1986. Etude de l'évolution du statut du phoque moine en Tunisie et dans l'archipel de la Galite. Report to RAC/SPA, Tunis, and IUCN. 25 p.

Marchessaux D. 1989. Distribution et statut des populations du phoque moine *Monachus monachus* (Hermann, 1799). *Mammalia* 53(4):621-642.

McNeely J.A. 1988. Economics and biological diversity: developing and using economic incentives to conserve biological resources. IUCN, Gland, Switzerland. xiv + 232 p.

Mo G. 2011. Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) sightings in Italy (1998-2010) and implications for conservation. *Aquatic Mammals* 37(3):236-240. DOI 10.1578/AM.37.3.2011.236

Mo G., Bazairi H., Bayed A., Agnesi S. 2011. Survey on Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) sightings in Mediterranean Morocco. *Aquatic Mammals* 37(3):248-255. DOI 10.1578/AM.37.3.2011.248

Mo G., Gazo M., Ibrahim A., Ammar I., Ghanem W. 2003. Monk seal presence and habitat assessment: results of a preliminary mission carried out in Syria. *The Monachus Guardian* 6(1).

Notarbartolo di Sciara G. 2010. The world's two remaining monk seal species: how many different ways are there of being Critically Endangered? *The Monachus Guardian* 13(1).

Notarbartolo di Sciara G., Adamantopoulou S., Androukaki E., Dendrinou P., Karamanlidis A.A., Paravas V., Kotomatas S. 2009a. National strategy and action plan for the conservation of the Mediterranean monk seal in Greece, 2009-2015. Hellenic Society for the Study and Protection of the Mediterranean monk seal (MOM), Athens. 19 p.

Notarbartolo di Sciara G., Adamantopoulou S., Androukaki E., Dendrinou P., Karamanlidis A.A., Paravas V., Kotomatas S. 2009b. National strategy and action plan for the conservation of the Mediterranean monk seal in Greece, 2009-2015. Report on evaluating the past and structuring the future. Publication prepared as part of the LIFE-Nature Project: MOFI: Monk Seal and Fisheries: mitigating the conflict in Greek Seas. Hellenic Society for the Study and Protection of the Mediterranean monk seal (MOM), Athens. 71 p.

Notarbartolo di Sciara G., Fouad M. 2011. Monk seal sightings in Egypt. *The Monachus Guardian*, online edition. 29 April 2011.

Panou A. 2009. Monk seal sightings in the central Ionian Sea: a network of fishermen for the protection of the marine resources. Archipelagos – Environment and Development, Greece.

Presentation at the "Who are our seals?" Workshop, European Cetacean Society Annual Conference, Istanbul, Turkey, 28 February, 2009. 6 p.

Pastor T., Garza J.C., Aguilar A., Tounta E., Androukaki E. 2007. Genetic diversity and differentiation between the two remaining populations of the critically endangered Mediterranean monk seal. *Animal Conservation* 2007:1-9. doi:10.1111/j.1469-1795.2007.00137.x

PNUE-PAM-CAR/ASP, IUCN. 1988. Report of the joint expert consultation on the conservation of the Mediterranean monk seal. Athens, 11-12 January 1988. IUCN/UNEP/MEDU/MM-IC/5. 8 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP. 1994. Present status and trend of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) populations. Meeting of experts on the evaluation of the implementation of the Action Plan for the management of the Mediterranean monk seal, Rabat, Morocco, 7-9 October 1994. UNEP(OCA)/MED WG. 87/3. 44 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP. 1998. Report of the meeting of experts on the implementation of the action plans for marine mammals (monk seal and cetaceans) adopted within MAP. Meeting of experts on the implementation of the Action Plans for marine mammals (monk seal and cetaceans) adopted within MAP. Arta, Greece, 29-31 October 1998. UNEP(OCA)/MED WG. 146/5. 122 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP, ICRAM, ANPE. 2001. Assessment of Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) habitat at La Galite, Tunisia: towards a monk seal conservation strategy in northern Tunisia and nearby waters. By Ouerghi A., Mo G., Di Domenico F., Majhoub H., Tunis. 3 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP. 2003a. Action Plan for the management of the Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*). Reprinted, RAC/SPA, Tunis. 12 p.

UNEP-MAP-RAC/SPA. 2003b. The conservation of the Mediterranean monk seal: proposal of priority activities to be carried out in the Mediterranean Sea. By A. Bayed, A.GUCU, G.Mo, M. Dendrinou, Sixth Meeting of National Focal Points for SPAs, Marseilles, 17-20 June 2003. UNEP(DEC)/MED WG.232/Inf 6. 45 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP. 2005a. Information report on the status of the monk seal in the Mediterranean. Seventh Meeting of the National Focal Points for SPAs, Seville, 31 May–3 June 2005. UNEP(DEC)/MED WG. 268/Inf 3. 45 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP. 2005b. Declaration on the monk seal risk of extinction in the Mediterranean. Mediterranean Action Plan, Meeting of MAP Focal Points, Athens (Greece), 21-24 September 2005. UNEP(DEC)/MED WG.270/17, 30 June 2005. 3 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP. 2005c. Rapid assessment survey of important marine turtle and monk seal habitats in the coastal area of Albania, October – November 2005, By M. White, I., Haxhiu, V. Kouroutos, A., Gace, A., Vaso, S. Beqiraj, A. Plytas and Z. Dedej. 36 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP. 2006a. Report of the International Conference on Monk Seal Conservation. Antalya, Turkey, 17-19 September 2006. 69 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP. 2006b. Propositions d'actions concrètes pour la mise en oeuvre d'un plan de conservation et de gestion pour le phoque moine sur le littoral ouest algérien. Par Z. Boutiba. 42 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP. 2009. Assessment of the implementation of the Action Plan for the management of Mediterranean monk seal. UNEP(DEPI)/MED WG 331/Inf. 9.. Ninth Meeting of Focal Points of SPAs, Floriana, Malta, 3-6 June 2009. 50 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP, 2011 a , National Action Plan for the conservation of marine mammals in the Egyptian Mediterranean Sea - 2012-2016 by Notarbartolo di Sciarra G., Fouad M. Contract RAC/SPA 2011. 54 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP, 2011 b. National action plan for the conservation of the Mediterranean monk seal in Cyprus. by Demetropoulos A. Contract RAC/SPA: N°20/RAC/SPA_2011. 24 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP, 2011c. National Action Plan for the conservation of Mediterranean monk seal *Monachus monachus* in Türkiye. By Kırac C.O., Veryeri N.O., Güçlüsoy H., Savaş Y. UNEP-MAP-RAC/SPA, Tunis. 35 p.

PNUE-PAM-CAR/ASP, 2012. Action Plan for the conservation/management of the Monk seal in low density areas of the Mediterranean. by Gazo M., Mo G. Contract RAC/SPA, MoU n. 34/RAC/SPA_2011. 29 p.

RAC/SPA 2012. http://www.rac-spa.org/monk_seal_death

Reeves R.R. (editor). 2009. Proceedings of the First International Conference on Marine Mammal Protected Areas, March 30 – April 3, 2009, Maui, Hawai'i, USA. NOAA. 133 p.

Ronald K. 1984. Action for the conservation of monk seal. Pp: 109-112 in: K. Ronald and R. Duguay (editors). Les phoques moines - Monk seals. Proceedings of the Second International Conference, La Rochelle, France, 5 - 6 October 1984. Annales de la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Maritime, Supplément, décembre 1984. 120 p.

Ronald K., Duguay R. (editors). 1979. The Mediterranean monk seal. Proceedings of the First International Conference, Rhodes, Greece, 2-5 May 1978. UNEP Technical Series, Volume 1. Pergamon Press, Oxford. 183 p.

Ronald K., Duguy R. (editors). 1984. Les phoques moines - Monk seals. Proceedings of the Second International Conference, La Rochelle, France, 5-6 October 1984. Annales de la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Maritime, Supplément, décembre 1984. 120 p.

Scheinin A.P., Goffman O., Elasar M., Perelberg A., Kerem D.H. 2011. Mediterranean monk seal (*Monachus monachus*) resighted along the Israeli coastline after more than half a century. Aquatic Mammals 37(3):241-242. DOI 10.1578/AM.37.3.2011.241

Sergeant D., Ronald K., Boulva J., Berkes F. 1979. The recent status of *Monachus monachus* the Mediterranean monk seal. Pp. 31-54 in: K. Ronald, R. Duguy (editors), The Mediterranean monk seal. Proceedings of the First International Conference, Rhodes, Greece, 2-5 May 1978. UNEP Technical Series, Volume 1. Pergamon Press, Oxford. 183 p.

Sergeant D.E. 1984. Review of new knowledge of *Monachus monachus* since 1978 and recommendations for its protection. Pp: 21-30 in: K. Ronald and R. Duguy (editors). Les phoques moines - Monk seals. Proceedings of the Second International Conference, La Rochelle, France, 5 - 6 October 1984. Annales de la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Maritime, Supplément, décembre 1984. 120 p.

Van Bree P.J.H. 1979. Notes on the differences between monk seals from the Atlantic and the Western Mediterranean. P. 99 in: K. Ronald and R. Duguy (editors), The Mediterranean monk seal. Proceedings of the First International Conference, Rhodes, Greece, 2-5 May 1978. UNEP Technical Series, Volume 1. Pergamon Press, Oxford. 183 p.

Veryeri O., Güçlüsoy H., Savas Y. 2001. Snared and drowned: are fishing nets killing off a new generation of monk seals in Turkey's protected areas? The Monachus Guardian 4(1).

Wilhere G.F., Maguire L.A., Scott M., Rachlow J.L., Goble D.D., Svancara L.K. 2012. Conflation of values and science: response to Noss et al. Conservation Biology 26(5):943-944. DOI: 10.1111/j.1523-1739.2012.01900.x

